



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 59
Votants : 71 (dont 12
procurations)

N°26 V/

OBJET :

COMMISSION
INTERCOMMUNALE
POUR
L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES
HANDICAPÉES

DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DE
VICHY
COMMUNAUTÉ

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 29 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée
le : 29 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,

Vu la Délibération N°4 du Conseil Communautaire du 2 février 2017 créant une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées et déterminant la composition de celle-ci,

Considérant qu'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoirement créée pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus,

Considérant que la loi confie à la commission d'accessibilité, dans la limite des compétences transférées à l'EPCI, les missions suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,

- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

- être destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L. 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal

- être également destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L. 111-7-9 du code de la construction et de l'habitation et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire intercommunal.

Considérant que cette commission est présidée par le président de l'établissement public et est composée notamment des représentants de l'agglomération, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de l'agglomération,

Considérant qu'il convient de créer cette commission intercommunale et d'en fixer la composition,

Propose au Conseil Communautaire que la CIPAH soit composée comme suit :

- 7 élus de la communauté d'agglomération Vichy Communauté
- 9 représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les acteurs économiques,

- De désigner les représentants de Vichy Communauté :
 - Monsieur Olivier ROYER, en qualité de membre titulaire
 - Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, en qualité de membre titulaire
 - Monsieur Jean-Dominique BARRAUD, en qualité de membre titulaire
 - Monsieur Jean-Louis LONG, en qualité de membre titulaire
 - Madame Séverine MIZOULE MORIER, en qualité de membre titulaire
 - Madame Michèle CHARASSE, en qualité de membre titulaire

 - Madame Christine BOUARD, en qualité de membre suppléant
 - Monsieur Jean-Marc BOUREL, en qualité de membre suppléant
 - Madame Laure GUERRY, en qualité de membre suppléant
 - Madame Ludivine DUFRAISE, en qualité de membre suppléant
 - Madame Anne DAUPHIN, en qualité de membre suppléant
 - Monsieur Romain DEJEAN, en qualité de membre suppléant

- De dire que la liste des membres (représentants d'associations ou organismes) de cette commission sera arrêtée ultérieurement par le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

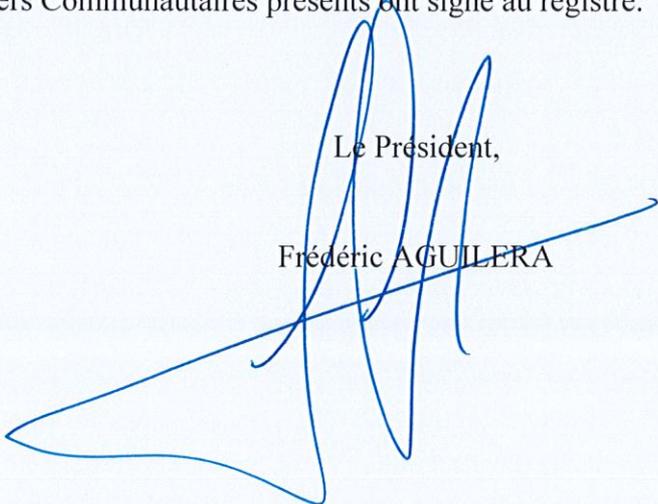
- Approuve la création de la CIAPH et sa composition,
- Autorise Monsieur le Président d'une part, à arrêter la liste des membres siégeant au sein de la Commission, et, d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président afin de le représenter à la présidence de la Commission,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 23 Juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 26 V/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Objet de l'acte : 23/07/2020 COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE VICHY COMMUNAUTE

.....

Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 29/07/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 23JUIL2020_26V

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020_26V-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 26V.pdf (99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_26V-DE-
1-1_1.pdf)